019-2025

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 3 avril 2025 à 17h00

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	11	8	11

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Margaux BADROUILLARD, Valérie TORCOL et Claude NOBLE, Élus Municipaux, Josiane DEMANGE, Évelyne JUIGNET et Paul CATHERINEAU, Représentants de la Commune.

Bons de pouvoir : Martine AUSTRUY donne pouvoir à Margaux BADROUILLARD, Éliane BOYER donne pouvoir à Joëlle JOUVIN, Paulette PANSARD donne pouvoir à Évelyne JUIGNET.

Secrétaire de séance : Margaux BADROUILLARD

N°5_CCAS_2025 OBJET : Délibération portant sur l'affectation des résultats – exercice 2024

Le Président de séance, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES, et par adoption du compte administratif, il a été constaté les résultats de l'exercice suivant :

. Section de fonctionnement (2024) : + 3 542.78 €,

A ce résultat, il convient d'ajouter les résultats de clôture de l'exercice précédent :

. Section de fonctionnement (excédent reporté) : + 7 814.52 €

Soit en cumulant les résultats :

 Un EXCÉDENT DE FINANCEMENT en fonctionnement de : + 11 357.30 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Président de séance, et après en avoir délibéré

DÉCIDE, pour ce budget, d'affecter les résultats de la manière suivante :
. en résultat reporté en fonctionnement (R002) : + 11 357.30 €

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 4 avril 2025
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance

Le Président
Éric GARCIN

MAIRIE DE JOUQUES - 13 (Bouches-du-Rhône) - Centre Communal d'Action Sociale

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-261301147-20250403-CFU_CCAS_20

MAIRIE DE JOUQUES (Bouches-du-Rhône)

020-2025

Le Président :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 4/04/2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-261301147-20250403-CFU_CCAS_20